

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018

<u>Nombre de Conseillers :</u>	L'an deux mille dix-huit, le QUATRE AVRIL, à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 29 Mars 2018 et par affichage du 29 Mars 2018, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
présents..... 49	
procurations..... 6	
absents 6	

Etaient présents :

- **Andilly :**
- **Attainville :**
- **Bouffémont :**
- **Deuil-la Barre :**

- **Domont :**
- **Enghien-les-Bains :**

- **Ezanville :**
- **Groslay :**

- **Margency :**
- **Moisselles :**

- **Montlignon :**
- **Montmagny :**

- **Montmorency :**

- **Piscop :**
- **Saint-Brice-sous-Forêt :**
- **Saint-Gratien :**
- **Saint-Prix :**
- **Soisy-sous-Montmorency :**

Daniel FARGEOT,
Odette LOZAÏC,
Claude ROBERT, Michel LACOUX,
Muriel SCOLAN, Michel BAUX (à partir du rapport n° 10), Gérard DELATTRE, Virginie FOURMOND,
Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,
Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
Christian RENAULT,
Véronique RIBOUT,
Alain GOUJON,
Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,
Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX,
Christian LAGIER,
Alain LORAND, Virginie HENNEUSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
Julien BACHARD, Karine BERTHIER, Natacha VIVIEN,
Jean-Pierre ENJALBERT, Gérard BOURSE,
Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWCZYK, François ABOUT,
Laura BEROT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN, Paul-Edouard BOUQUIN à Jean-François AYROLE, Philippe SUEUR à Joël BOUTIER, Fabienne PINEL à François ROSE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Luc STREHAIANO, Jean-Claude LEVILAIN à Julien BACHARD,

Absents : Michel BAUX (aux rapports n° 1 à 9), Jérôme CHARTIER, Marc POIRAT, François DETTON, William DEGRYSE, Didier LOGEROT, Anne BERNARDIN,

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET est désignée pour remplir cette fonction.

**HABITAT – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL**

OBJET - SUBVENTIONNEMENT DE L'OPERATION DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX EN VEFA, A EZANVILLE, (DOSSIER H18-003)

H.

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil de Communauté a mis en place un soutien à la production de logements sociaux venant s'ajouter à l'inventaire SRU sur l'ensemble des communes membres de Plaine Vallée.

Une convention type a été approuvée engageant contractuellement le bénéficiaire à respecter les critères de subvention et la communauté d'agglomération Plaine Vallée à verser la subvention selon les modalités prévues.

Picardie Habitat envisage la production par Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 12 logements sociaux dans un immeuble de 47 logements à Ezanville. Il est prévu 8 PLUS et 4 PLAI. route de Domont.

Les critères de subventionnement autorisent le financement à hauteur de 24 000 €.

Dès lors, il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver le soutien financier de la communauté d'agglomération à hauteur de 24 000€ et d'autoriser le Président à signer la convention

Tel est l'objet de la présente délibération

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L302-1 et suivants,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°19 du 18 mai 2016 engageant la procédure d'élaboration du PLHI couvrant l'ensemble du périmètre de Plaine Vallée,

VU la délibération n°12 du 28 juin 2016 instaurant un soutien à la production de logements sociaux sur l'ensemble des communes de Plaine Vallée,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre le soutien à la production de logements sociaux pour répondre aux objectifs de la loi SRU sur l'ensemble du territoire de Plaine Vallée,

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par Picardie Habitat pour le projet de production par Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 12 logements sociaux dont 8 PLUS et 4 PLAI, dans un immeuble de 47 logements à Ezanville route de Domont.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du 12 mars 2018,

CONSIDERANT l'avis favorable à la majorité des membres de la Commission des Finances et de l'Administration Générale du 28 mars 2018,

H.

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20180404-DL2018-04-04_12 -DE Date de télétransmission : 10/04/2018 Date de réception préfecture : 10/04/2018
--

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur présentant le projet de délibération,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré par 53 voix Pour et 2 Abstentions,

ARTICLE 1 : ACCORDE la participation de la communauté d'agglomération à l'opération de Picardie Habitat pour le projet de production par Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 12 logements sociaux dont 8 PLUS et 4 PLAI, dans un immeuble de 47 logements à Ezanville route de Domont.

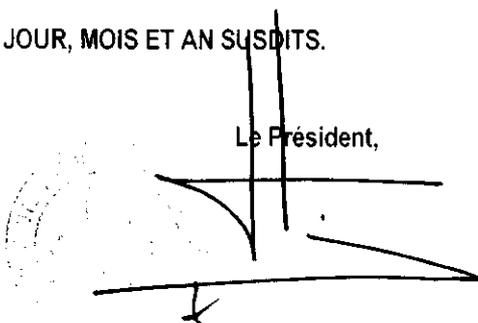
ARTICLE 2 : FIXE le montant de la subvention à hauteur de 24 000 €.

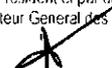
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention avec Picardie Habitat, ainsi que tout acte afférent à la participation financière de la communauté d'agglomération à cette opération.

ARTICLE 4 : DIT que cette subvention concerne l'autorisation de programme n° 20180001 et que les crédits de paiement sont inscrits au compte 70/20422 du budget primitif 2018.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 16/04/2018
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation
 Le Directeur Général des Services

 Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20180404-DL2018-04-04_12
 -DE
 Date de télétransmission : 10/04/2018
 Date de réception préfecture : 10/04/2018

Acte à classer

DL2018-04-04_12

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-04-10T16-56-04.00 (MI210424947)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20180404-DL2018-04-04_12-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Programme Local de l'Habitat Intercommunal : Suivi et accompagnement
de l'opération de 12 logements sociaux en VEF / Ezanville
- Dossier H18-003

Date de décision : 04/04/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logementActe : 12_PLHI_Subv_12_lgts_VERFA_Ezanville_H18-003.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/04/18 à 16:55

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 10/04/18 à 16:56

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 10/04/18 à 18:02